



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-adjoint de la Ville de Rosemère, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le lundi, **13 mai 2024, à 19 h 30**, en la salle des délibérations du Conseil municipal, 100, rue Charbonneau à Rosemère.

FAIT À ROSEMÈRE CE 15 AVRIL 2024.

Le greffier adjoint,

Alexandre Bélisle-Desjardins, LL.B.